

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2016  
(conformément à l'art. 25 du règlement intérieur)**

L'an deux mil seize, le vingt deux novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Joeuf s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Joeuf, après convocation légale en date du quinze novembre deux mil seize, sous la présidence de Monsieur André CORZANI, maire

**PRESENT(E)S** A. CORZANI, L. GERARD, F. BERG, L.VIGO, JJ. GOTTINI, P. FRANGIAMORE, S. LUCCHESI-PALLI, G. KEFF, A. PONT, G. LINTZ, L. BAGGIO, JL. CANO, L. BERTIN, A-M. SPATARO, G. MASSENET, M. FISCHER, R. ROSSI, M. METZINGER, L. COGNARD, A. SAVARD, E. BERGE, S. FURLAN, A. DIASIO, I. WOLFF, A. GAYSSOT, PA. THIEBAULT

**ABSENT(E)S REPRESENTE(E)S** : E. KOZLOWSKI par L. GERARD  
N. OREILLARD par P. FRANGIAMORE

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S** : C. ZATTARIN

**SECRETAIRE DE SÉANCE**: Audrey PONT

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs et le conseil municipal accepte la candidature de Madame Audrey Pont en tant que secrétaire de séance.

Il soumet au vote le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2016. Il est adopté à l'unanimité.

## **1- FINANCES**

### **1.1- Budget principal : décision modificative n°3 (PJ)**

La directrice générale des services donne lecture des principales modifications.

Le 1<sup>er</sup> adjoint relève que la section de fonctionnement connaît une variation d'environ 15 000 €, déduction faite de la part virée vers l'investissement qui s'élève à 86 920 €. Cette variation est très modeste.

Le 1<sup>er</sup> adjoint félicite les élus et la direction du CCAS pour les recettes supplémentaires perçues sur les actions jeunesse.

La décision modificative est adoptée par 26 voix Pour et 2 Abstentions (MM. Savard et Thiébault).

### **1.2- Budget annexe du pôle santé : décision modificative n°2 (PJ)**

La directrice générale des services donne lecture des principales modifications.

La baisse des loyers s'explique par le seul retard dans la livraison du centre multi-activités de Franchepré. A ce jour, tous les locaux en rez-de-chaussée sont réservés.

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

### **1.3- Budget annexe du cinéma Casino : décision modificative n°1 (PJ)**

La directrice générale des services donne lecture des principales modifications.

La décision modificative est adoptée à l'unanimité (M. Savard, membre de la MJC, délégataire, ne prend part, ni au débat, ni au vote).

### **1.4- Prise en charge des honoraires d'avocat dans le cadre de l'affaire Luca NERI**

Suite au décès de Luca Neri le 15 octobre 2015 par agression à arme blanche, la famille du défunt assigne en responsabilité civile devant le Tribunal de Grande Instance de Briey Monsieur l'Agent Judiciaire de l'Etat.

Comme le maire s'y était publiquement engagé, la ville souhaite assister financièrement cette famille dans ce combat.

M. Savard est entièrement favorable à cette proposition mais émet quelques remarques :

- la recherche de responsabilité pourrait se tourner vers d'autres collectivités que l'Etat, en l'occurrence la ville
- il constate que l'avocat de la famille est le même que pour la ville. Il souhaite que ce choix soit celui de la famille et non celui de la ville.

Le Maire répond que :

- Si la procédure a été enclenchée par la famille, c'est bien parce que l'individu avait déjà fait l'objet de procédures précédentes dans d'autres lieux pour des actes de violence avec condamnation à la clé. Comment se traduira cette procédure ? Ira-t-elle jusqu'au bout ? Personne ne peut donner de réponse aujourd'hui.
- l'avocat a évidemment été choisi par la famille et personne d'autre.

Il ajoute qu'il apprécie que ce point à l'ordre du jour n'appelle aucune polémique sur ce drame absolu qui a bouleversé la ville entière.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de prendre en charge les frais d'avocat dans cette procédure qui s'élèvent à 2 400 €.

### **1.5- Prise en charge de dépense**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de prendre en charge la facture de l'association Union Nationale des Parachutistes 540 Section « Guy Megia » du Pays de Briey: 140 € :

remboursement de frites servies aux participants de la fête de la grenouille et de l'écrevisse (024/6232) et de la fête Nationale du 14 juillet (024/62571).

#### **1.6- Reversement des prestations Contrat Enfance Jeunesse et Prestation de Service au C.C.A.S.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la compétence jeunesse a été transférée au C.C.A.S. au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Or, c'est la ville qui est l'actuel signataire du Contrat Enfance Jeunesse. Il convient donc de reverser les prestations reçues en 2016 au C.C.A.S. (contrat enfance et prestation de service) à hauteur de 64 832.88 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **1.7- Récupération de la TEOM 2015 auprès des locataires des bâtiments communaux**

Comme chaque année, le conseil délibère sur la récupération sur ses locataires de la TEOM 2015 payée par la ville sur ses propriétés foncières. Celle-ci s'effectue en appliquant 2.59 % de réduction compte tenu de la relation faite entre le taux de T.E.O.M. et celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour rappel, en 2002, la ville avait baissé ce dernier taux pour limiter la pression fiscale induite par l'introduction de la T.E.O.M.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **1.8- Versement des subventions de fonctionnement d'équilibre du budget principal vers les budgets annexes**

Conformément aux budgets primitifs modifiés par décisions modificatives, le conseil municipal approuve le versement des subventions de fonctionnement d'équilibre 2016 suivantes vers les budgets annexes comme suit :

- Budget annexe du cinéma Casino : 75 284 € (- 10 000 € par rapport au BP) : adopté à l'unanimité (M. Savard, membre de la MJC, délégué, ne prend part, ni au débat, ni au vote)
- Budget du quartier de l'Hermitage : 16 247 € (conforme au BP) : adopté par 27 voix Pour et 1 voix Contre (M. Savard)
- Budget annexe du pôle santé : 89 383 € (+ 14 910 € par rapport au BP) : adopté à l'unanimité.

#### **1.9- Versement d'une subvention d'équipement du budget principal vers le budget annexe du pôle santé**

Conformément aux budgets primitifs modifiés par décisions modificatives, il est proposé au conseil d'approuver le versement d'une subvention d'équipement de 134 803 € du budget principal au budget annexe du pôle santé (+34 053 € par rapport au BP).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **1.10- Avenant n°15 à la convention du 15 mars 2004 souscrite avec la MJC**

Monsieur le Maire rappelle que, par convention du 15 mars 2004, la Ville règle ses rapports avec la M.J.C. et notamment, en son article 17, l'octroi d'une participation financière égale aux salaires n-1 du directeur et du comptable, déduction faite de la part versée dans le cadre de la délégation de service public du cinéma Casino.

Or, compte tenu des départs en retraite de la comptable en milieu d'année 2016 et du directeur au 31 décembre 2016, remplacés par des agents bénéficiant d'une rémunération moindre, la MJC voit sa masse salariale diminuer considérablement dès 2017.

Il est donc proposé au conseil municipal de signer un avenant n°15 à la convention ayant pour objet de fixer la subvention 2017 à hauteur de 54 800 €, dérogeant ainsi de manière

exceptionnelle à la règle des salaires n-1. A partir de 2018, le montant de la subvention sera à nouveau fixé suivant les règles de calcul classiques (subvention 2018 sur la base des salaires 2017).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité (M. Savard, membre de la MJC, ne prend part, ni au débat, ni au vote).

Suite aux remarques formulées lors du précédent conseil municipal au sujet de la prise en charge des frais de Mme Frangiamore dans le cadre de son déplacement à Kassak, le 1<sup>er</sup> adjoint donne lecture du coût exact des frais : 1 409.79 € alors que l'association se fait rembourser à hauteur de 1 334 €. Les pièces comptables sont disponibles au service comptabilité.

## **2- PERSONNEL**

### **2.1- Création d'un poste occasionnel d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (15H/semaine)**

Suite à une augmentation des effectifs à l'école maternelle Louise Michel et aux normes imposées par le plan Vigipirate, il apparaît nécessaire de recruter temporairement une ATSEM à hauteur de 15 heures de travail hebdomadaire.

Ce recrutement a vocation à intervenir jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016/2017. La situation sera réexaminée à la prochaine rentrée scolaire en fonction des effectifs scolaires.

Ce poste sera rémunéré en référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe : indice brut : 342.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **2.2- Modification du tableau des emplois permanents**

Le tableau des emplois prévoit actuellement 9 postes d'ATSEM recrutés sur le cadre d'emploi des ATSEM.

Il est proposé au conseil municipal d'étendre les possibilités de recrutement sur ces postes au cadre d'emploi des adjoints techniques.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **3- COOPERATION INTERCOMMUNALE (PJ)**

### **3.1- Présentation du rapport eau et assainissement 2015 du syndicat Orne-Aval**

Rapports étudiés par la commission développement durable

M. JJ. Gottini, vice-président de la commission donne lecture des principaux éléments chiffrés.

#### **3.1.1- Rapport eau potable**

Compétences : production, transfert, distribution

*Concernant Joeuf :*

- Volume stocké : 3206 m<sup>3</sup>
- Prix du m<sup>3</sup> : 0.942 € HT – pour 120 m<sup>3</sup> : 1.72 € TTC le m<sup>3</sup>
- 45.9 km de canalisation
- 3259 branchements pour 3080 abonnés
- 362 000 m<sup>3</sup> d'eau prélevés au puits de Haropré – 283 005 m<sup>3</sup> vendus

- 104 changements de compteurs et 9 interventions sur le réseau
- 100 % des analyses conformes
- Rendement du réseau : 79.2 %
- Indice linéaire de pertes en réseau : 4.5 m3/j/km
- Prix du m3 d'eau (y compris l'assainissement) pour une moyenne de 120 m3 : 424.47 € au 01/01/2015 ; 423.75 € au 01/01/2016.

### 3.1.2- Rapport assainissement

Compétences : collecte des eaux usées et des eaux pluviales

Traitement des eaux usées – fonctionnement, surveillance et entretien des installations et du réseau

Quelques chiffres :

- 1 946 656 m3 d'eaux usées traitées et rejetées
- Prix du m3 : 1.63 € HT (pour 120 m3 : 2.09 € TTC l'm3)
- 203 937 ml de réseau unitaire eaux usées et pluviales (plus 11 859 pour la collecte des eaux usées et 32 256 pour celle des eaux pluviales)
- Longueur totale du réseau jovicien : 54117 ml
- Nombre d'abonnés : 3080 (+1.10 %)
- 28 685 habitants desservis (dont 423 en réseau séparatif)
- 445 tonnes de matières sèches
- 1887 tonnes de boues évacuées en compostage
- Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1.58 (1.42 en 2014)
- Volume facturé à Joeuf en m3 ! 273963 (+ 14.5 %)
- Contribution eaux pluviales de la ville de Joeuf au syndicat : 42 015 €
- Principaux travaux réalisés : collecteur rive droite de l'Orne à Joeuf : 203 232 €.

Le Maire salue la stabilité du prix de l'eau qui confirme le bienfondé du choix du passage de ce service en régie.

Le Maire remercie Jean-Jacques Gottini et la commission développement durable pour tout le travail accompli. Il rappelle que Joeuf est une des rares villes à effectuer ce vaste travail d'analyse.

## **3.2- Présentation du rapport d'activités 2015 de la CCPO (sans le SIRTOM)**

Rapport étudié par la commission des finances

La directrice générale des services donne lecture des principaux éléments chiffrés.

*Rappel des compétences :*

- Petite enfance, enfance et périscolaire (gestion de la ludothèque, du Relais d'Assistantes Maternelles, de la base de SOLAN, des CLSH...)
- Habitat et logement (OPAH, ravalement de façades, PLH...)
- Culture, sport et loisirs d'intérêt communautaire (gestion du centre culturel Picasso, de la médiathèque les Forges, de la piscine)
- Gestion des ordures ménagères (SIRTOM)
- Economie, travaux, urbanisme et aménagement du territoire.

*Points marquants en 2015 :*

- Révision des statuts (intégration des ZAC – zones d'aménagement concerté)
- Schéma de mutualisation
- Projet de territoire
- Mise en place de l'observatoire fiscal
- Schéma départemental de coopération intercommunale (proposition de fusion – rejet du projet préfectoral)
- Concernant les services : élaboration du document unique (risques professionnels) et de l'agenda d'accessibilité

*Finances :*

- Excédent de fonctionnement de 858 195 €
- Déficit d'investissement de 25437 €.
- Excédent global de clôture (intégrant les restes à réaliser) : 606 213 €.

Taxes :

TH : 13.24 % (incluant la part départementale)

TF : 2.26 %

Non bâti : 5.35 %

CFE : 29.45 %.

## 4- MARCHES PUBLICS

### **4.1- Délégation de service public de la gestion du cinéma Casino : avenant n°1 au contrat de régie intéressée**

Par délibération du 5 avril 2016, le conseil municipal a décidé de confier la gestion du cinéma Casino à la MJC de Joeuf.

La prime de régisseur est notamment déterminée en fonction des salaires des différents intervenants. Or, compte tenu d'un départ en retraite, les salaires diminuent de 6 000 € pour l'année 2016.

Cette économie devant être répercutée sur la participation financière de la ville, il est proposé au conseil municipal de valider l'avenant n°1 tel qu'annexé à la présente délibération.

Il est encore précisé qu'un deuxième avenant interviendra en 2017 pour entériner l'économie liée à un autre départ en retraite.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité (M. Savard, membre de la MJC, délégataire, ne prend part, ni au débat, ni au vote).

### **4.2- Signature d'un avenant n° 4 au marché de travaux de création du centre multi-activités de Franchepré.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, qu'à la demande du maître d'ouvrage, différentes modifications ont été apportées au projet initial afin de pouvoir accueillir des cabinets médicaux supplémentaires dans le futur centre multi-activités de Franchepré (ex Meubles Action) et de vendre au mieux les logements.

Ainsi sur le lot n°3 VRD, suite à la réalisation de nouveaux sondages, il convient de mettre en oeuvre les adaptations techniques relatives aux modifications structurelles du dallage et des longrines du bâtiment existant conservés. Par ailleurs, suite à la modification du programme, il convient de créer des places de parking supplémentaires.

Ces modifications font l'objet d'un avenant n° 4 avec la société EIFFAGE TRANSROUTE, d'un montant de 37 799.13 € HT, portant le nouveau montant du marché à 271 269.06 € HT. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°4 au lot n°3 VRD.

## **5- URBANISME**

### **5.1- Dénomination de la rue menant à l'EHPAD**

Monsieur le Maire propose de nommer la rue menant à l'EHPAD « rue du Haut-de-Villers » en référence à la toponymie du site figurant sur le cadastre de 1807.

M. Savard regrette que les élus n'aient pas été consultés pour faire des propositions ou donner leur avis.

Le Maire rappelle que ce point n'est pas nouveau et qu'il a déjà été évoqué verbalement. Il précise également que la proposition a été faite par l'association CPHJ.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **5.2- Achat de deux garages sis rue du Sâ**

Ce point est retiré de l'ordre du jour. Le Maire demande aux services de se rapprocher de l'EPFL pour porter ce projet.

Le Maire souhaite baptiser le centre multi-activités de Franchepré. Il lance un appel à dénomination.

M. Vigo précise que, suite à une large participation des salariés de l'Association Hospitalière de Joeuf, le futur EHPAD s'appellera « Les Sentiers de Ravenne ».

## **6- AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES**

### **6.1- Signature d'un avenant n° 1 au Projet Educatif Territorial intercommunal**

Mme Berg, 2<sup>ème</sup> adjointe, rappelle que la Communauté de Communes, les communes membres, l'Etat, l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle ont signé un projet éducatif territorial, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Il convient de signer un avenant n° 1 à ce projet afin de prolonger sa durée d'application jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017/2018 d'une part. D'autre part, cet avenant permet de fixer les modalités de reversement du solde du fond d'amorçage que perçoit la Ville de Joeuf à la Communauté de Communes du Pays de l'Orne, après déduction des dépenses engagées par la Ville pour l'expérimentation sur l'école de Génibois.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **7- DIVERS**

### **7.1- Motion de soutien au Secours Populaire d'Hayange**

Monsieur le maire évoque la situation faite par la municipalité d'Hayange à l'association du Secours Populaire et propose de voter la motion suivante :

« Une main tendue : c'est là le symbole du Secours Populaire Français !

Depuis 1945, cette association vient en aide aux plus démunis. Elle a été reconnue association de grande cause nationale au même titre que les Restos du Cœur par exemple. Chaque année en France, ce sont plus de 3 millions de personnes qui font appel au Secours Populaire.

Le 30 septembre dernier, le maire FN d'Hayange a diligencé un huissier dans les locaux du Secours Populaire Français (SPF) pour lui notifier son expulsion.

Depuis son élection, le maire FN a fait du SPF une cible qu'il souhaite voir disparaître. Cela a commencé par la baisse drastique de la subvention municipale, jusqu'à sa disparition pure et simple. Pour justifier cela, le maire s'appuie sur des affirmations fallacieuses : le SPF serait pro-migrants. Par ailleurs, il souhaite reprendre le local pour l'attribuer à un groupuscule proche du Front National : "Fraternité Française".

Ne nous y trompons pas, le FN est en train de porter un coup dur aux solidarités dans la ville d'Hayange, en plus de continuer à diffuser ses idées xénophobes.

A Hayange, ce sont près de 800 personnes et plus de 200 enfants qui sont aidés et accompagnés par les bénévoles du SPF. Le seul combat que mène aujourd'hui le SPF, c'est celui contre la misère !

Dans un contexte de paupérisation de la population, nous avons besoin de ces acteurs qui font vivre les valeurs d'humanité et de solidarité, et apportent une aide irremplaçable à ceux qui sont contraints de faire appel à leurs services.

Ne laissons pas faire le maire d'Hayange ! Il est impératif de lutter contre le message de haine et de division prôné par ce maire et son parti.

Ensemble, apportons notre soutien au Secours Populaire Français d'Hayange. »

M. Furlan explique qu'il a écouté le débat entre le Maire d'Hayange et le Président du Secours Populaire. Le Maire d'Hayange l'a accusé de mener une politique communiste au sein du Secours Populaire et s'est servi de cet argument pour leur couper les vivres. M. Furlan trouve ce comportement aberrant.

M. Vigo précise qu'il ne partage évidemment pas les valeurs politiques du Maire d'Hayange. Pour autant, il attire l'attention sur le fait que cette motion ne doit pas seulement être guidée par le fait que la Municipalité qui a pris cette décision est précisément visée au vu de son appartenance politique. Si une autre ville agissait de la sorte, il faudrait soutenir tout autant l'association qui subirait le même sort que le Secours Populaire. Le Maire partage cette analyse et confirme qu'il agirait pareillement envers tout Maire d'une ville de la vallée qui tiendrait des propos racistes et xénophobes et qui serait aux antipodes des valeurs républicaines.

M. Savard trouve choquant ce qui se passe à Hayange quels que soient les arguments développés par son Maire (questions de fonctionnement et de travail administratif). L'association a pour but d'aider des familles en grande difficulté et non de former des

administratifs. Il confirme que si une ville prenait les mêmes dispositions dans la vallée, il faudrait être très ferme et intervenir de manière comparable.

## **7.2- Informations diverses**

- Stade Sainte-Anne : suite à l'appel public à projet lors de la précédente séance de conseil municipal, M. Furlan a fait une proposition au Maire : création d'un débarcadère avec l'association des Pêcheurs. L'idée est intéressante et continuera à être exploitée. Le dossier est suivi par M. Furlan.

- Inauguration du local Orne THD : suite à l'inauguration et après 6 jours d'ouverture du local commercial, 123 contrats individuels sont déjà effectifs et 230 logements collectifs sont en cours de négociation. Le Maire rappelle que le contrat Numéricable arrive à échéance au 10/01/2017, la ville attend toujours les documents administratifs de sortie de contrat.

Le 1<sup>er</sup> adjoint précise que les logements sont équipés de 2 prises : 1 prise téléphonique et 1 prise pour le câble. Cette dernière appartient bien à la ville de Joeuf e a été mise à disposition de Numéricable pendant la durée du contrat. Aujourd'hui, cette prise ne peut plus être utilisée que par Orne THD. Bien évidemment, chaque logement peut continuer à contracter avec d'autres opérateurs via la prise téléphonique.

## QUESTIONS ORALES

1/ Question de M. Savard, membre du groupe « Alternatives Joviciennes » au Vice-Président de la commission développement durable

### **Question :**

À une précédente question, vous avez prétendu ne pas avoir prise sur la diminution radicale temps de travail à Joeuf. Cette réduction massive est pourtant indispensable à l'équilibre social.

Je vous rappelle que notre Municipalité emploie directement et indirectement de nombreux salariés :

- Les employés municipaux,
- Les salariés de l'Association Hospitalière, dont bientôt l'EHPAD, par l'intermédiaire de notre représentation au sein de cette association,
- Les salariés d'Orne Aval, par l'intermédiaire de notre représentation au sein de cette association,
- Les salariés de la CCPO, par l'intermédiaire de notre représentation au sein de cette collectivité,
- Les salariés du SIRTOM, par l'intermédiaire de notre représentation au sein de cet organisme,
- Les salariés d'autres instances, collectivités ou organismes divers, par l'intermédiaire de notre représentation en leur sein,
- Et puis, Monsieur le Maire étant l'un des Vice-Présidents du Conseil Départemental, certes, pas le premier, mais en place raisonnable, il lui est loisible d'intervenir au sein de cette collectivité importante.

Vous le voyez, à condition que la volonté y soit, et contrairement à ce que vous prétendez, point n'est besoin d'être député, ministre ou chef de l'État ; il est possible d'agir, à notre niveau, sur ce point indispensable à l'équilibre social.

Êtes-vous prêt à prendre en compte mes précédentes remarques, et reconsidérer sérieusement votre réponse ?

**Réponse de M. Gottini, Vice-Président de la commission développement durable :**

Vous m'interrogez une fois de plus sur la nécessité de réduire le temps de travail à JOEUF.

Dans votre développement, vous faites référence celle mêle aux employés municipaux , aux salariés de divers collectivités , organismes , syndicats intercommunaux, ...

Je vous rappelle simplement que nos décisions ne peuvent impacter directement que les salariés de notre ville et que toutes les autres structures sont souveraines dans leur choix, au travers de leurs conseils constitués ou de leur conseil d'administration et que notre représentativité même influente n'est pas exclusive.

Concernant la durée de travail, là aussi je vous rappelle simplement qu'elle est aujourd'hui très officiellement fixée à 35 heures semaine et que cela s'impose à tous. Il ne m'apparaît pas utile de vous donner mon avis à ce sujet mais dans ce cadre là, comme dans les autres d'ailleurs, nous nous conformons à la loi et aux dispositifs réglementés.

3 réflexions pour terminer ma réponse :

- 1) La première, fort de vos convictions qui ne me transcendent pas, je vous engage à vous lancer, dès maintenant, dans la campagne présidentielle. Vu le climat actuel et le triste spectacle qui nous est offert par certains très hauts responsables politiques, sur un énorme malentendu couplé à une épidémie ravageuse qui aurait terrassée tous les candidats sauf un VOUS..... Alors pourquoi pas !!!! .Vous auriez alors tout loisir de réformer notre beau pays. Mais jusque là, monsieur le conseiller, nous continuerons dans notre ville, comme partout en France d'ailleurs, à respecter la loi et à appliquer les 35h00.
- 2) Deuxième réflexion : ma réponse, vous vous en doutiez, n'a pas varié d'un iota .Je vous engage donc à ne pas renouveler les questions dont vous avez déjà eu les réponses .Mes réponses seraient invariablement les mêmes.
- 3) Et puis, pour clore quant à la volonté qui nous habite de faire avancer les choses clairement mais surtout sérieusement, soyez assuré qu'elle est intacte.

**2/ Question de M. Savard, membre du groupe « Alternatives Joviciennes » au Vice-Président de la commission développement durable**

**Question :**

À une précédente question, vous avez prétendu, entre autres, ne pas avoir prise sur la priorité aux petites exploitations agricoles à Joeuf.

Je vous rappelle :

- que juste en face de votre Mairie, se trouve un terrain exploité en maraîchage depuis 8 décennies,
- que ce terrain se trouve maintenant libre,
- que ce terrain a fait et continue à faire l'objet de plusieurs marques d'intérêt pour exploitation en maraîchage.

Certes, ce terrain est propriété privée, comme l'est d'ailleurs l'ancien Leader Price. Ce qui ne vous a pas empêché de constituer un groupe de réflexion sur l'avenir de cette propriété du Leader Price.

Vous le voyez, à condition que la volonté y soit, et contrairement à ce que vous prétendez, il est évident que, propriété privée ou non, lorsqu'un intérêt collectif est manifeste, point n'est

besoin d'être député, ministre ou chef de l'État ; il est possible d'agir, à notre niveau, sur ce point d'avenir, dans le sens que je demandais.

Dois-je répondre point par point à votre réponse précédente, ou, Êtes-vous prêt à prendre en compte mes précédentes demandes, et reconsidérer sérieusement votre réponse ?

**Réponse de M. Gottini, Vice-Président de la commission développement durable :**

Vous évoquez dans votre question le devenir de l'exploitation maraichère située face à la mairie et connue de tous les habitants de notre ville et de la vallée.

Monsieur le maire avait déjà en son temps répondu à cette question suite à vos interrogations. Permettez-moi avant de développer ma réponse de rappeler qu'il s'agit là, à ma connaissance, d'abord d'un triste développement personnel et familial qui ne m'appartient pas de commenter.

Dans votre question, vous nous dites que plusieurs propositions de reprise, en vue d'une exploitation maraichère, se seraient manifestées. Dans ce cadre très précis, il ne me semble pas être du ressort de la municipalité d'interférer dans des transactions entre particuliers. Il paraîtrait insupportable à tout le monde, dans l'état actuel des choses, de subir la moindre volonté intrusive dans les tractations, même si elle devait provenir de notre ville (bien que cette dernière reste attentive). Le respect du cadre privé et de la propriété privée doit s'imposer.

Vous faites de plus une comparaison douteuse entre une structure qui a vécu jusqu'à récemment, qui a marqué de bonne manière le paysage commercial de notre ville et qui bénéficie, semble-t-il, de plusieurs projets de reprise et une autre structure (LEADER PRICE), abandonnée depuis fort longtemps par un investisseur qui ne semble guère se soucier de son avenir. Dans ce deuxième cas, je considère ce bâtiment comme étant une friche urbaine qu'il convient de traiter comme telle. Et dans ce cas, si l'intervention de la municipalité, voire la puissance publique devait s'exercer pour que notre ville poursuive la requalification de son centre ville dans le cadre d'un projet cohérent, alors dans ce cas, et dans ce seul cas, je considérerai que la finalité du projet justifiera l'utilisation de moyens que je considère par ailleurs comme devant être utilisés de façon tout à fait exceptionnelle.

Ma réponse, monsieur le conseiller, ne peut pas être plus claire.

**3/ Question de M. Savard, membre du groupe « Alternatives Joviciennes » au Maire**

M. Savard fait remarquer que la question qui va être posée l'a déjà été lors de la séance du 20 février 2015. Or, selon lui, le Maire lui avait refusé de lire la question, a résumé à sa façon la question en la dévoyant de son sens principal. Du fait de ce dévoiement, cela a empêché les conseillers municipaux et les citoyens de comprendre le sens de la question. Et du fait de ce dévoiement, le Maire a répondu à une question, la sienne.

C'est pourquoi, il lit aujourd'hui sa question, même si elle est passée de mode.

**Question :**

Depuis quelque temps, les Joviciens voient passer dans leurs rues, de gros camions lourdement chargés de terre. Ces véhicules très énergivores transportent de la terre de récupération, sur une distance de 5 km, soit 10 km aller-retour, depuis l'ancien crassier d'Homécourt, jusqu'à notre crassier d'Haropré.

Après la pose d'artefacts destinés à séparer cette nouvelle terre de celle de notre crassier, la nouvelle terre est étalée sur une épaisseur notable, par un engin de chantier extrêmement énergivore.

Nous savons :

- 1er) que cette utilisation d'énergie n'est pas sans effet sur notre climat.
- 2e) qu'un camion tels que ceux utilisés pour le transport de la terre détruit nos rues comme 200.000 voitures particulières.
- 3e) c'est-à-dire qu'il faut 200.000 passages de voitures pour détériorer nos rues comme un seul de ces mastodontes.
- 4e) Que cette façon de procéder est due à la nature polluée de notre crassier d'Haropré.
- 5e) Que d'autres solutions écologiques existent pour dépolluer un terrain.

Alors, une telle débauche de gaspillage énergétique et de destruction de nos rues répond-elle à une logique écologique, et laquelle ?

**Réponse du Maire :**

A moins que des camions circulent depuis un an, cette question est, pour le moins, dépassée. Il invite donc M. Savard à lire la réponse qui avait été faite lors de la séance du 20/09/2015.

<b>8- INFORMATIONS</b>
------------------------

**8.1 - Décisions prises par délégation (PJ)**

25/08/2016	1.1	Marchés publics	2016-DEC-073	Signature de l'avenant n° 1 au contrat pour la mission de contrôle technique dans le cadre des travaux de construction du centre multi-activités de Franchepré
08/09/2016	1.1	Marchés publics	2016-DEC-074	Souscription d'une ligne de téléphonie mobile pour la gestion de la maison des Frontaliers
20/09/2016	7.10	Finances	2016-DEC-075	Acquisition d'un désherbeur à eau chaude : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
20/09/2016	7.10	Finances	2016-DEC-076	Etude de préfaisabilité du potentiel de la ressource en géothermie : demande de subvention auprès de la Région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine, et de l'ADEME
22/09/2016	3.3	Patrimoine	2016-DEC-077	Maison médicale : avenant n°2 au bail professionnel avec la Mutuelle des Pays Lorrains
23/09/2016	3.3	Patrimoine	2016-DEC-078	Convention de mise à disposition d'un local au PIMMS du Pays de l'Orne pour l'hébergement de la Maison des Frontaliers
03/10/2016	1.1	Marchés publics	2016-DEC-079	Contrat de vérification du rideau métallique coupe-feu de la salle François de Curel

11/10/2016	7.10	Finances	2016-DEC-080	Sécurisation des écoles dans le cadre de VIGIPIRATE : demande de subvention auprès de l'Etat
07/11/2016	7.10	Finances	2016-DEC-081	Fixation des tarifs du transport scolaire vers le collège Maurice Barrès pour l'année scolaire 2016/2017
07/11/2016	3.5.1	Occupation du domaine privé	2016-DEC-082	Convention d'occupation précaire et révocable du logement sis 30 rue Pierre de Bar avec Madame FIORINO Rose
07/11/2016	7.10	Occupation du domaine privé	2016-DEC-083	Convention d'occupation précaire et révocable du logement sis 30 rue Pierre de Bar avec Monsieur MOUROT Fabrice

## **8.2 - Déclarations d'intention d'aliéner**

IA 054 280 16 B0047	56 CITES HAUTES	21/06/2016	Non Prémption
IA 054 280 16 B0048	2 RUE DU MARECHAL FOCH	27/06/2016	Non Prémption
IA 054 280 16 B0049	47 RUE DU CHANOINE DELLWALL	28/06/2016	Non Prémption
IA 054 280 16 B0050	9 RUE GARGAN	01/07/2016	Non Prémption
IA 054 280 16 B0051	266 RUE DE GOPREZ	01/07/2016	Non Prémption
IA 054 280 16 B0052	15 RUE DU GENERAL CASTELNAU	11/07/2016	Non Prémption
IA 054 280 16 B0053	QUARTIER MERMOZ	12/07/2016	Non Prémption
IA 054 280 16 B0054	268 RUE DE GOPREZ	12/07/2016	Non Prémption
IA 054 280 16 B0055	266 RUE DE GOPREZ	13/07/2016	Non Prémption
IA 054 280 16 B0056	1BIS RUE HENRI SCHNEIDER	13/07/2016	Non Prémption
IA 054 280 16 B0057	RUE DE FRANCHEPRE	25/07/2016	Non Prémption
IA 054 280 16 B0058	22/24 AVENUE CLEMENCEAU	04/08/2016	Non Prémption
IA 054 280 16 B0059	62 AVENUE CLEMENCEAU	04/08/2016	Non Prémption
IA 054 280 16 B0060	17 RUE SAINTE MARIE	09/08/2016	Non Prémption
IA 054 280 16 B0061	80 RUE DU COMMERCE	16/08/2016	Non Prémption
IA 054 280 16 B0062	37 RUE SAINTE MARIE	18/08/2016	Non Prémption
IA 054 280 16 B0063	24 RUE DE FRANCHEPRE	19/08/2016	Non Prémption
IA 054 280 16 B0064	1BIS RUE SAINTE MARIE	26/08/2016	Non Prémption
IA 054 280 16 B0065	67 RUE DE L'HOTEL DE VILLE	16/09/2016	Non Prémption
IA 054 280 16 B0066	37 RUE DU COMMERCE	21/09/2016	Non Prémption
IA 054 280 16 B0067	RUE DE RAVENNE	21/09/2016	Non Prémption
IA 054 280 16 B0068	41 RUE DU COMMERCE	27/09/2016	Non Prémption
IA 054 280 16 B0069	2 RUE PASTEUR	10/10/2016	Non Prémption
IA 054 280 16 B0070	CITES GRANDES FRICHES	10/10/2016	Non Prémption
IA 054 280 16 B0071	7 RUE PASTEUR	10/10/2016	Non Prémption
IA 054 280 16 B0072	25 RUE DU GENERAL LECLERC	12/10/2016	Non Prémption
IA 054 280 16 B0073	28 RUE DU Mal DE LATTRE DE TASSIGNY	18/10/2016	Non Prémption
IA 054 280 16 B0074	13 RUE EUGENE BASTIEN	25/10/2016	Non Prémption
IA 054 280 16 B0075	6 RUE SAINT JOSEPH	31/10/2016	Non Prémption

IA 054 280 16 B0076	10 SQUARE MON LOGIS	31/10/2016	Non Prémption
IA 054 280 16 B0077	79BIS RUE DE L'HOTEL DE VILLE	02/11/2016	Non Prémption